



SAINT-LOUIS

Agglomération

Terres d'avenir

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél : 03 89 70 90 70
Fax : 03 89 70 90 85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : www.agglo-saint-louis.fr

L'avis implique un marché public.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques

Groupement de commandes : Non

2. Procédure :

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

3. Objet du marché :

Installation d'une centrale photovoltaïque sur le site sportif à Village-Neuf

4. Caractéristiques principales du marché :

La présente consultation concerne l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le site sportif de Village-Neuf.

Le descriptif des prestations attendues est précisé pour chaque lot dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Il s'agit d'un marché de travaux conclu selon des prix unitaires pour le lot 01 et selon un prix global et forfaitaire pour les lots 02 et 03.

Lieu(x) d'exécution : Rue de Michelfelden, 68128 Village-Neuf
Code NUTS : FRF12

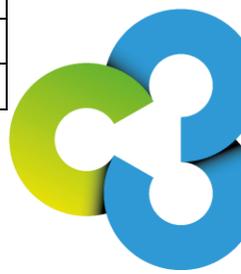
5. Classifications CPV :

Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

Code CPV	Libellé du code CPV principal
45311200	Travaux d'installations électriques

Codes CPV secondaires	Libellé du code CPV principal
45223110	Installation de structures en métal
09331200	Modules solaires photovoltaïques
45233140	Travaux routiers

Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199 - 68305 Saint-Louis Cedex
Tél. : 03 89 70 90 70 - Fax : 03 89 70 90 85 - www.agglo-saint-louis.fr



6. Durée du marché – Délais d'exécution

Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'à la date d'expiration de garantie de parfait achèvement des travaux.

Il est précisé que l'ordre de service de démarrage vaudra ordre de démarrer la période de préparation et par la suite, la réalisation des travaux.

Les délais d'exécution sont ceux imposés par le pouvoir adjudicateur dans le cadre du planning établi par ses soins. Il est rappelé que ce planning joint au DCE est contractuel. Il pourra cependant être mis à jour à l'initiative du pouvoir adjudicateur et notifié au titulaire après l'en avoir informé au préalable. Dans cette hypothèse, seule la dernière version notifiée au titulaire sera applicable.

Pour information, le délai d'exécution des prestations comprend : la période d'approvisionnement/préparation, la réalisation des prestations, le repliement des installations de chantier, la remise en état des lieux et le nettoyage des locaux après chantier.

Il est de 7 mois à compter de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

La période d'approvisionnement/préparation inclut tous les délais de préparation et de commande. Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG-Travaux sa durée est de 4 semaines à compter de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

[La date prévisionnelle de démarrage de la période d'approvisionnement et de préparation est fixée au 16 mars 2026, pour un démarrage des travaux au 01 juin 2026.](#)

7. Conditions de la consultation :

➤ Durée de validité des offres : 3 mois.

➤ Prestation divisée en lots : Oui.

Le marché est divisé en lots comme suit :

- Lot 01 – Voirie et Réseaux Divers (VRD) – Aménagements paysagers
- Lot 02 – Structure
- Lot 03 – Électricité - Photovoltaïque

➤ Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

➤ Variantes :

Les variantes sont-elles autorisées : Non

Les variantes libres au sens de l'article R.2151-8-2° du Code de la Commande Publique sont interdites.

Aucune variante imposée au sens de l'article R.2151-9 du Code de la commande publique n'est prévue.

➤ Options au sens du droit européen :

- Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique.

Les conditions d'exécution de ce(s) nouveau(x) marché(s) seront identiques au présent marché. La durée pendant laquelle ce(s) nouveau(x) marché(s) pourra(ont) être conclu(s) ne peut(vent) dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.

- Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.



- Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Modalités de financement : autofinancement par SAINT-LOUIS Agglomération, Collectivité européenne d'Alsace, Fond Vert PCAET de l'État et dispositif CLIMAXION de la Région Grand Est.
- Délai global de paiement : 30 jours.
- Les prix du marché sont fermes et actualisables.
- Cautionnement et garanties exigées : Une retenue de garantie sera exigée dans les conditions du CCAP (article 8).
- Une avance pourra être accordée dans les conditions prévues dans le CCAP (article 7).

8. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment datée et signée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment remplie, datée et signée par le candidat comprenant :
 - o La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
 - o La liste des travaux effectués au cours des cinq dernières années assorties d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Les attestations indiquent l'objet du marché, le montant, le maître d'ouvrage, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent si ces derniers ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
 - o Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
 - o La description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché ;
- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation ou équivalent.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.
- Les qualifications QUALI PV électricité et QUALI PV bâtiment (supérieur à 250kWc) pour le LOT 3.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

9. Critères d'attribution :

Lot 01 : VRD – Aménagements paysagers :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Prix des prestations	60 %
2	Valeur technique de l'offre	30 %
3	Réduction de l'impact environnemental du chantier	10%

Lot 02 : Structure :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Prix des prestations	60 %
2	Valeur technique de l'offre	30 %



3	Réduction de l'impact environnemental du chantier	10%
---	---	-----

Lot 03 : Electricité - Photovoltaïque :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Prix des prestations	40 %
2	Valeur technique de l'offre	50 %
3	Réduction de l'impact environnemental du chantier	10%

10. Autres informations :

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Le détail de la notation attribuée au titre des critères est indiqué dans le règlement de consultation.

Pour connaître les modalités d'obtention du DCE, de remise des offres, les modalités d'obtention de renseignements complémentaires, ainsi que les voies de recours, se référer au règlement de la consultation.

11. Date limite de réception des offres :

Mercredi 1^{er} octobre 2025 à 12h00

12. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Mardi 2 septembre 2025

